

[Accéder au site web de votre juridiction](#)
DOSSIER
1609169 - ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.) / UNIVERSITE DE RECHERCHE PARIS SCIENCES ET LETTRES-PSL RESEARCH UNIVERSITY

- Affectation : 5e Section - 1re Chambre

État du dossier



Terminé

Dispositif



Article 1er : La décision implicite de rejet opposée par l'université de recherche Paris Sciences et Lettres à la demande de l'association Francophonie Avenir tendant au retrait de la mention anglaise du logotype de l'université est annulée. Article 2 : Il est enjoint à l'université de recherche Paris Sciences et Lettres de procéder au retrait de la mention " Research University " de son logotype sur l'ensemble des supports sur lesquels il figure, d'ici le 15 septembre 2018. Article 3 : L'université de recherche Paris Sciences et Lettres versera à l'association Francophonie Avenir la somme de 50 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Article 4 : Les conclusions de l'université de recherche Paris Sciences et Lettres au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées. Article 5 : Le présent jugement sera notifié à l'association Francophonie Avenir et à l'université de recherche Paris Sciences et Lettres.

Parties



Requérants et défendeurs

Qualité	Nom	Mandataire
Requérant	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.)	
Défendeur	UNIVERSITE DE RECHERCHE PARIS SCIENCES ET LETTRES-PSL RESEARCH UNIVERSITY	CABINET GIDE, LOYRETTE, NOUEL (AARPI)

Sens des conclusions


Date de l'audience : **07/09/2017 à 09:30**Sens synthétique des conclusions : **Annulation totale ou partielle**

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

Annulation pour méconnaissance de l'article 14 de la loi du 4 août 1994. Injonction de mettre le logo de l'université de recherche PSL Research University en conformité avec les dispositions de la loi du 4 août 1994 au plus tard à la rentrée universitaire 2018-2019. Mise à la charge de l'établissement de la somme de 50 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Date et heure de la mise en ligne : **05/09/2017 à 09:30**

Historique



Le signe ↴ indique les sous-événements

Date	Mesure	Acteur	Qualité	Délai
13/06/2016	Requête nouvelle	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.)	Requérant	
16/06/2016	Accusé de réception de la requête	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.)	Requérant	
		UNIVERSITE DE RECHERCHE PARIS SCIENCES ET		

21/06/2016	Communication de la requête	LETTRES-PSL RESEARCH UNIVERSITY	Défendeur	2 m
03/10/2016	Rappel de conclusions	CABINET GIDE, LOYRETTE, NOUEL (AARPI)	Avocat	45 j
13/10/2016	Réception d'un mémoire en défense	CABINET GIDE, LOYRETTE, NOUEL (AARPI)	Avocat	
13/10/2016	Communication d'un mémoire en défense	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.)	Requérant	30 j
21/11/2016	Réception d'un mémoire	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.)	Requérant	
21/11/2016	Communication d'un mémoire	CABINET GIDE, LOYRETTE, NOUEL (AARPI)	Avocat	30 j
24/11/2016	Ordonnance de clôture d'instruction au 26/12/2016			
25/11/2016	Notification d'ordonnance d'instruction			
↳ 25/11/2016	<i>Notification d'ordonnance d'instruction</i>	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.)	Requérant	
↳ 25/11/2016	<i>Notification d'ordonnance d'instruction</i>	CABINET GIDE, LOYRETTE, NOUEL (AARPI)	Avocat	
02/08/2017	Mise au rôle			
03/08/2017	Avis d'audience			
↳ 03/08/2017	<i>Avis d'audience</i>	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.)	Requérant	
↳ 03/08/2017	<i>Avis d'audience</i>	CABINET GIDE, LOYRETTE, NOUEL (AARPI)	Avocat	
05/09/2017	Mise en ligne du sens des conclusions			
07/09/2017	Audience publique			
08/09/2017	Réception d'une note en délibéré	CABINET GIDE, LOYRETTE, NOUEL (AARPI)	Avocat	
21/09/2017	Jugement			
22/09/2017	Notification de jugement			
↳ 22/09/2017	<i>Notification de jugement</i>	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV.)	Requérant	
↳ 22/09/2017	<i>Notification de jugement</i>	UNIVERSITE DE RECHERCHE PARIS SCIENCES ET LETTRES-PSL RESEARCH UNIVERSITY	Défendeur	
↳ 22/09/2017	<i>Notification de jugement</i>	CABINET GIDE, LOYRETTE, NOUEL (AARPI)	Avocat	

 [Haut de page](#)